

Le 11 juillet 2017

TPG : la CSMF s'inquiète des hésitations de la ministre de la Santé

La CSMF a noté avec intérêt que la ministre de la Santé Agnès Buzyn était contre l'obligation du tiers payant généralisé pour les médecins libéraux. Elle a décidé de missionner l'Igas pour une analyse technique sur sa faisabilité, dont le rapport doit être rendu en septembre.

La CSMF s'inquiète des déclarations récentes de la ministre qui affirme son attachement au tiers payant généralisé avec les mêmes arguments que la ministre précédente, Marisol Touraine. Pourtant, le programme d'Emmanuel Macron parlait non pas de tiers payant « généralisé », mais bien de tiers payant « généralisable », ce que tout le monde a traduit comme possible mais non obligatoire.

Finalement, quelle politique va être suivie ?

Devant cette valse-hésitation, la CSMF réaffirme son opposition déterminée à un tiers payant généralisé, pour tout le monde et pour tout.

Certes le paiement du médecin ne doit jamais constituer un obstacle pour se faire soigner, mais le tiers payant généralisé ne va pas résoudre le problème de l'accès aux soins.

C'est pourquoi la CSMF réaffirme son soutien à un tiers payant social, pour les populations défavorisées (CMU, CMU-C, ACS) mais aussi au-delà, à un tiers payant laissé à l'appréciation du médecin chaque fois que la situation de son patient l'exige. La CSMF rappelle qu'elle avait proposé sans succès une solution alternative, moderne et innovante : le paiement monétique à débit différé santé.

De l'attitude de la ministre sur le tiers payant généralisé dépendra le retour de la confiance des médecins libéraux.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.